

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	16

SÉANCE DU 21 MARS 2024

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISSERAND, Madame Emmanuelle VOISIN et Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)
- Présents en visio Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes) et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Madame Catherine JAEGLE (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Virginie JACOB, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Geneviève MANKA (procuration à Madame Emmanuelle VOISIN), Monsieur Laurent WALTER (procuration à Monsieur Bernard MATTER) et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2024/008 : Délégations de signature du Directeur général

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme